

Compte rendu Conseil municipal 02 du 8 avril 2025

Présents: M. LELIEVRE Gérard, Maire - M. MOINEAU Christophe – Mme DUFOUR Emmanuelle - M. BEZANCON Claude - Mme BREUGNON Sylvie – M. CHAUMERON Christian – Mme CORBASSON Christine - Mme FOUASSIER Isabelle – M. FRACELLI Dominique - Mme PETROZ Maria - M. THIERRY Alain – Mme WESTERLIN Sandra

Absents excusés: Mme BAGLAND Aurélie (Pouvoir à Mme DUFOUR) - M. CAUDE Julien (Pouvoir à M. BEZANCON) - M. DUMONT Julien (Pouvoir à M. MOINEAU)

Mme CORBASSON a été nommée secrétaire de séance.

• **Approbation du compte de gestion 2024 – Budget Commune**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement, le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2024 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

• **Approbation du compte administratif 2024 – Budget communal**

Sous la présidence de M. BEZANCON Claude, doyen d'âge, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de la commune comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : **923 075,45 €** Recettes : **1 039 218,46 €**

En tenant compte des reports de 2023, l'excédent de fonctionnement est de **116 143,01 €**

Section d'Investissement

Dépenses : **578 090,75 €** Recettes : **855 982,97 €**

En tenant compte des reports et des restes à réaliser en dépenses et en recettes, la section d'Investissement fait ressortir un excédent sur l'exercice 2024 de **277 892,22 €**.

L'excédent global de clôture pour 2024 s'élève à **306 808,81 €**.

M. le Maire ayant quitté la salle, le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

• **Affectation des résultats 2024 au budget communal 2025**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Solde d'exécution d'investissement : 265 768,31 € en dépenses

Déficit de fonctionnement capitalisés : 274 768,31 € en recettes

Résultat de fonctionnement reporté : 306 808,81 € en recettes

• **Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2025**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux pour 2025 concernant les taxes locales :

Foncier bâti : 41,56% - Foncier non bâti : 45,80% - Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 11,82%

• **Vote du budget communal 2025**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget 2025 de la commune comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : **1 363 538,81 €**

Recettes : **1 363 538,81 €**

Section d'Investissement

Dépenses : **1 546 148,20 €**

Recettes : **1 546 148,20 €**

• Avenant n° 2 – Ets SOMELEC pour la requalification du centre bourg – Phase 3

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant n°2 pour les Ets SOMELEC concernant le marché de requalification du centre bourg dans sa tranche optionnelle pour un montant de 2 154,57 € HT, soit 2 585,48 € TTC.

• Avenant n° 2 – Ets BOURDIN pour la requalification du centre bourg – Phase 3

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant n°2 pour les Ets SOMELEC concernant le marché de requalification du centre bourg dans sa tranche optionnelle pour un montant de 4 458,65 € HT, soit 5 350,38 € TTC.

• Avenant n° 2 – SARL CAMBIUM 17 pour la requalification du centre bourg – Phase 3

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant n°2 pour la SARL CAMBIUM 17 concernant le marché de requalification du centre bourg dans sa tranche optionnelle pour un montant de 6 695,61 € HT, soit 8 034,73 € TTC.

• Complément de délibération – Attribution des subventions aux associations

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 500 € à l'association « Dans les pas de Gaby ».

• Affaires diverses

- M. le Maire informe le Conseil que les travaux rue de la Mairie effectués par l'AME débuteront le 26 mai prochain et fait part de la programmation de ces travaux.
- M. le Maire informe le Conseil qu'afin de sécuriser les chemins de randonnées pédestres au niveau de la rue de la Varenne, il est nécessaire de prendre attache avec les services infrastructures de l'AME en charge des travaux.
- M. le Maire informe le Conseil que la commune ayant remporté le concours organisé par la DRAC dans l'objectif de restaurer le tableau du retable, le chèque sera remis le 2 juillet prochain.
- Le logement de la boulangerie nécessitera quelques travaux avant l'arrivée de nouveaux repreneurs.
- M. le Maire informe le Conseil de l'avancement du dossier dans l'installation de l'antenne TDF. Un recours est actuellement effectué afin que cette implantation puisse être réalisés sur le sit défini par délibération de la commune.